

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE PUBLIQUE DU 7 DECEMBRE 2023

### LISTE DES DELIBERATIONS

*Les règles de publicité des actes des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale ont été modifiées par l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et le Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021.*

*L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions est prévue le 1er juillet 2022, à l'exception de certaines dispositions relatives aux actes d'urbanisme.*

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 28  
Nombre d'excusés avec pouvoir : 5  
Absent : 0  
Secrétaire de séance : Jean-Luc Reynard

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_315** : ZAC du Triangle des Canaux- Compte-rendu annuel d'activités 2022 établi par Novim - Approbation  
*Approuvée par 27 voix pour et 6 abstentions.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_316** : ZAC du Triangle des Canaux – Convention opérationnelle entre la commune de Riorges et l'Épora – Approbation d'un avenant n°6  
*Approuvée par 27 voix pour et 6 abstentions.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_317** : ZAC du Pontet 2010 – Compte-rendu annuel d'activités 2022 établi par Ophéor – Approbation  
*Approuvée à l'unanimité*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_318** : Qualité et prix du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés – Rapport annuel 2022  
*Le Conseil municipal prend acte.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_319** : Permis de louer – Convention de prestations de services entre les villes de Roanne et Riorges – Approbation.  
*Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_320** : Nouvelle convention entre la Préfecture de la Loire et la ville de Riorges pour la transmission électronique des décisions individuelles d'urbanisme et leurs dossiers au contrôle de légalité via l'application @ctes – Dispositif Ixbus - Approbation  
*Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_321** : Information du Conseil municipal en matière de déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

*Le conseil municipal prend acte.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_322** : Gestion des populations de chats errants – Convention à passer avec la Fondation 30 Millions d'Amis – Approbation.

*Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_323** : Ouverture des commerces le dimanche – Année 2024 - Avis du conseil municipal.

*Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_324** : Décisions municipales prises par le maire depuis la convocation à la séance du 25 octobre 2023 en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.

*Le Conseil municipal prend acte.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_325** : Convention de service commun entre Roannais Agglomération et la direction de la transition numérique et des systèmes d'information – Approbation

*Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_326** : marchés pour la location maintenance des équipements de reprographie services et logiciels associés.

*Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_327** : Mise à disposition de locaux au Club Vermeil – Approbation d'une convention.

*Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_328** : Convention entre le CCAS et la commune pour la mise à disposition du Foyer Pierre Laroque – Approbation.

*Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_329** : Recensement rénové de la population – Rémunération des agents recenseurs - Année 2024.

*Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_330** : Tarifs des services publics communaux et droits divers applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 – Approbation.

*Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_331** : Gestion budgétaire 2023 - Budget général – Approbation d'une décision modificative n 3.

*Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_332** : Gestion budgétaire 2023 - Budget centre de santé municipal – Approbation d'une décision modificative n 1.

*Approuvée par 27 voix pour et 6 abstentions.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_333** : Révision autorisation de programme et travaux - Voirie OAP Riorges Centre.

*Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_334** : Convention relative aux conditions d'utilisation et de mise à disposition de l'application informatique partagée de gestion de la Défense extérieure contre l'incendie – Remocra DECI à conclure entre le SDIS de la Loire et la commune de Riorges – Approbation.

*Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_335** : Octroi d'une subvention pour la ludothèque du Comité Roannais de Vacances (CRV).

*Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_336** : Autorisation donnée au maire de signer une convention de partenariat à passer avec Grand bureau dans le cadre du dispositif « Dose le son ».

*Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_337** : Animations culturelles municipales - Autorisation donnée au maire de signer une convention de partenariat avec Green Piste Records et le groupe Malaka dans le cadre des Mardis du Grand Marais.

*Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_338** : Convention de partenariat à passer avec l'association Rimbaud.

*Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_339** : Renouvellement du titulaire des licences d'entreprises de spectacles.

*Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_340** : Mise à jour du tableau des effectifs.

*Approuvée par 27 voix pour et 6 abstentions.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_341** : Information sur le Rapport Social Unique (RSU).

*Le Conseil municipal prend acte.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_342** : Instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

*Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération du conseil municipal N° DCM\_2023\_343** : Instauration du plan de formation 2024-2026

*Approuvée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN

A blue ink signature of Jean-Luc Chervin, consisting of a stylized, cursive script.